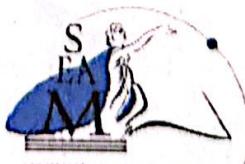


POUR QUE L'ÉCRIT RÉSONNE

MARDI 25 NOVEMBRE
9H30
MAISON DE LA RÉGION
DE MULHOUSE

MUSIQUE & CRÉATION
GEPSAC 25/26



LES RÔLES DU COMPOSITEUR ET DE L'INTERPRÈTE...

CET "AUTRE" EST LUI-MÊME !

Les rôles du compositeur et de l'interprète semblent évidents. Le compositeur crée l'œuvre : il en écrit la musique et parfois les paroles. L'interprète est celui qui lui donne vie en la jouant.

L'Académie française définit l'interprète comme « la personne qui exécute une œuvre musicale » tandis qu'un compositeur est « une personne qui compose de la musique ».

Cette distinction apparaît aussi en droit : le Code de la propriété intellectuelle français sépare clairement les droits d'auteur (dont les compositeurs) et les droits voisins des artistes-interprètes ; ces derniers perçoivent un salaire pour la prestation ainsi que des droits liés à la fixation, la diffusion et l'exploitation de cette interprétation.

Lorsqu'un artiste crée et interprète sa propre œuvre, il porte en réalité deux casquettes distinctes : celle d'auteur et celle d'interprète. L'artiste-interprète donne corps à une œuvre écrite et composée par un autre, même si cet "autre" est lui-même !

... que. J'ose dire une bête en
... et celle pourtant. Excepté tout ce
... devant malfit m'a et est le bâton.
... est, un certaine adresses que, et de un autre temps un
... bête. Ut m'a et avais vaincu, que n'est pas
... un autre de son. Que. J'ose dire une
... bête en furent celle pourtant. En
... il m'a démonté."



LA RELATION À TRAVERS LE TEMPS

Au Moyen Âge, les troubadours étaient fréquemment à la fois auteurs, compositeurs et interprètes, même s'ils pouvaient déléguer l'exécution à des ménestrels.

Jusqu'au XX^e siècle, l'image dominante est celle d'un compositeur écrivant sa musique (souvent seul) et d'un interprète chargé d'en rendre une version fidèle. Cette vision reste forte dans la musique savante occidentale.

Cependant, la liberté interprétative n'est pas une invention récente : ornementation baroque, improvisation sur les cadences, variations traditionnelles... Les interprètes ont toujours eu une marge d'expression.

Au XX^e siècle, cette liberté devient centrale dans de nombreux genres. Le jazz, les musiques traditionnelles ou certaines pratiques contemporaines font de l'interprète un acteur créatif à part entière, parfois presque co-créateur du résultat musical, selon la distance qu'il prend par rapport à la partition ou selon les choix stylistiques qu'il revendique.

Aujourd'hui, dans de nombreuses esthétiques (musique contemporaine, musiques actuelles, musique à l'image...), les compositeurs écrivent régulièrement des œuvres "sur mesure" pour des interprètes précis. La création devient alors un processus à plusieurs mains, nourri par des allers-retours artistiques entre le compositeur et l'interprète.

Demain, avec l'évolution des technologies et notamment l'intelligence artificielle, le rôle du compositeur continuera de changer : il restera celui qui conçoit l'idée musicale et oriente l'esthétique, mais devra aussi collaborer avec de nouveaux outils et défendre son statut dans des environnements créatifs de plus en plus hybrides.



QUAND L'UN MODÈLE, L'AUTRE INSUFFLE



L'œuvre musicale naît du dialogue subtil entre deux artistes : le compositeur, qui imagine et structure la musique, et l'interprète, qui l'incarne dans le monde réel.

Leur relation constitue un moteur essentiel : la partition ne dit jamais tout. Entre les lignes, l'interprète décide du phrasé, du timbre, de l'énergie, du tempo réel, des nuances.

De nombreux musicologues affirment qu'il devient parfois un « second auteur », non pas parce qu'il modifie l'œuvre, mais parce qu'il en révèle le sens, la couleur, la vie.

On pourrait croire que la musique commence là où la partition s'arrête : sans l'interprète, aucune œuvre ne ferait plus de bruit que celui de la plume sur le papier.

Qu'est-ce qu'un artiste ? Quelqu'un qui crée la matière ? Qui la fait vivre ? Qui est professionnel ? Qui est passionné ? Qui est virtuose ? Qui expérimente ? Qui cherche à bousculer ?

NI L'UN NI L'AUTRE NE SUFFIT À FAIRE ŒUVRE : C'EST DANS LA RELATION DU COMPOSITEUR ET DE L'INTERPRÈTE QUE NAÎT VÉRITABLEMENT LA MUSIQUE.

